

En terminant, monsieur le Rédacteur, je vous supplie d'appuyer de toutes vos forces auprès des hommes qui ont en main les destinées de notre pays, afin qu'ils encouragent par tous les moyens l'an le seul utile pour ne pas dire nécessaire.

Agrérez, Monsieur, etc.,
UN CULTIVATEUR.

(Extrait des délibérations de la dernière assemblée de la
Chambre d'Agriculture.)

Exposition Agricole et Industrielle,

(Qui aura lieu à Montréal, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, les 14, 15, 16, 17 et 18 septembre. Règlements généraux :

(Suite.)

Vapeur, Chemins-de-fer, Douanes

17. La Chambre d'Agriculture fera des arrangements avec les propriétaires des Bateaux-à-vapeur et des Chemins-de-fer pour transporter les personnes et leurs effets à des prix réduits.

18. Il y aura aussi des arrangements faits avec le Département des Douanes pour l'entrée libre des objets qui devront être exposés.

Admission sur le Terrain.

19. Toute personne qui deviendra membre le ou avant Samedi le 12 Septembre recevra une carte d'admission qui lui donnera l'entrée libre à tous les départements de l'Exposition pendant toute sa durée. Les membres à vie auront gratuitement une libre entrée pendant tout le temps de l'Exposition.

20. Il ne sera pas émis d'autres cartes d'admission de membre après le samedi ci-dessus nommé, mais celles émises avant cette époque seront bonnes jusqu'à la clôture de l'Exposition.

21. Les personnes nécessaires pour la surveillance des animaux et des objets exposés recevront des cartes d'admission avec leurs noms écrits dessus, mais pendant l'Exposition, ces cartes ne les admettront que par la *Porte des Exposants*.

22. Le prix d'admission, pour les personnes qui ne seront pas membres, sera de 50 centins le mardi et mercredi, et 25 centins le jeudi et le vendredi, et ce pour chaque entrée par la porte.

23. Les cartes d'admission pour les personnes qui ne seront pas membres seront vendues mardi matin et les jours suivants à 25 centins chaque; deux de ces cartes devant être données mardi et mercredi pour chaque passage à la porte et une seule le jeudi et le vendredi. Les enfants au-dessus de quatorze ans ne paieront que moitié prix.

Les juges et leurs devoirs.

24. Les juges seront nommés avant l'Exposition par le Comité, et ils recevront une circulaire les informant de ce fait, et les invitant d'agir en cette capacité.

25. Les juges sont priés de se rendre au Bureau du Secrétaire aussitôt après leur arrivée sur le terrain de l'exposition et de présenter la circulaire de leur nomination.

26. Les juges se réuniront sur le terrain de l'exposition, dans les chambres du Comité à 10 heures, A. M., mardi le 16 Septembre, pour se préparer à commencer leurs opérations, et ils recevront alors les livres du Comité contenant le numéro des entrées dans chaque classe.

27. Personne ne pourra être juge dans une classe dans laquelle il aura exposé quelque animal ou objet.

28. En outre des prix offerts pour les objets énumérés dans la liste publiée, les juges auront le droit d'en accorder à discrétion pour les objets qu'ils en croiront dignes, mais dans tous les cas,

le montant accordé sera fixé par le Comité de Direction.

29. Dans le cas où il n'y aurait pas de Compétiteurs dans une classe, ou que les animaux ou objets seraient d'une qualité inférieure, les juges se serviront de leur discrétion pour décider s'ils accorderont un prix et si ce prix sera un premier ou un second prix.

30. Chaque prix accordé devra être écrit avec soin, d'une manière claire et lisible vis-à-vis le numéro de l'entrée et quand on le jugera convenable on devra mentionner les raisons qui ont induit à donner à ce dernier tel ou tel prix.

31. Personne ne devra nuire ou parler aux juges pendant l'exercice de leurs devoirs. *Tout exposant qui nuira ou parlera aux juges pendant ce temps perdra son droit au prix auquel il aurait pu prétendre sans cela.*

32. Tout procès contre la décision des Juges devra être filé le ou avant mercredi soir le 16 septembre.

Commissaire général de l'Exposition.

33. Le Comité de Direction nommera un commissaire général qui aura l'entière surveillance du terrain et des dispositions générales de l'Exposition. Il y aura un Bureau sur le terrain, où pourront s'adresser toutes les personnes qui auront quelque demande à faire à ces dispositions.

Paiement des Prix.

34. Le Secrétaire-Trésorier sera prêt à commencer à payer les prix accordés, samedi matin, 19 Septembre, à 9 heures, A. M., et ceux qui recevront des prix, sont particulièrement requis de faire leur application avant leur départ de Montréal, ou de laisser une autorisation écrite entre les mains d'une personne de confiance, en ayant soin de mentionner les objets pour lesquels elles réclament ces prix.

35. Les ordres pour paiement étant payable à ordre et non au porteur devront être endossés et présentés ainsi, dûment endossés; ils seront payés par le Secrétaire soit en argent, soit par chèque sur la Banque.

36. Les prix dont le montant ne sera pas ainsi réclamé, le samedi ci-dessus mentionné, seront envoyés par le Secrétaire-Trésorier aux personnes qui lui donneront des instructions convenables.

Divers.

37. Le fourrage pour les animaux sera fourni par la Chambre d'Agriculture au prix coûtant. Les exposants pourront recevoir toute information sur ce sujet aux bureaux du Surintendant du grain et du fourrage.

38. Il y aura un Eucateur sur le terrain de l'Exposition, après la distribution des prix, dans le but de vendre par encan, tout animal ou objet dont le propriétaire voudra disposer, et toutes les facilités seront données pour l'expédition des affaires.

39. Dans le cas où les Directeurs désireraient avoir des informations particulières et détaillées sur aucun animal ou objet remportant un premier prix, les propriétaires devront s'empres- ser de les fournir.

Programme pour la Semaine.

1. Lundi le 14 Septembre sera consacré à la réception finale des objets qui devront être exposés à leur arrangement convenable. Personne ne sera admis ce jour excepté les officiers, les juges, les exposants et les personnes dont ils auront un besoin absolu.

2. Mardi le 15. Les juges se réuniront dans les chambres du Comité à 10 heures, A. M., pour commencer leurs opérations le plus tôt possible. Aussitôt qu'ils auront accordé les prix, ils feront rapport au Secrétaire qui leur donnera des cartes